

L'an deux mil vingt et un, le 26 février 2021 le Conseil municipal de Tortequesne, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes

Tous les membres en exercice étaient présents,
à l'exception de M. ALBAIN Cédric, Mme PONT Vanessa, RENARD MP excusés
M. MARTEAUX Fabrice, M. DOMONT Xavier, absents

M. JOSSON Frédéric a été nommé secrétaire de séance

Participation citoyenne

M. Zawadzki fait le point sur le dossier « Participation citoyenne » et fait part qu'une réunion avec les référents bénévoles aura lieu le 9 mars.

4033 Fermeture définitive du Camping municipal

La Commune est propriétaire d'un camping d'une surface de 18 000 M2, classé 2 étoiles pour 85 emplacements par décision d'Atout France en date du 20 mai 2019. La gestion est assurée en régie, sur la base d'un personnel à temps plein. Ce fonctionnement ne donne pas satisfaction aux élus qui doivent faire face chaque année à la gestion complexe de cet établissement avec notamment :

- Des contraintes d'exploitation lourdes liées aux typologies de clientèles accueillies (conflits récurrents, rappels à l'ordre...)
- Des impayés récurrents
- Baisse de la fréquentation constante
- Les recettes du camping ne couvrent plus les dépenses de recrutement d'un agent à temps plein pour la saison.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de la fermeture définitive du camping municipal
- **AUTORISE** sa radiation de la liste des terrains classés ainsi que l'abrogation de l'arrêté préfectoral ci-référent.
- **DECIDE** de la suppression de la régie de recettes « Camping »

4034 Demande de subvention au titre du Fonds d'Intervention pour les Enjeux Ecologiques Territoriaux pour le projet d'aménagement du terrain de l'ancien camping

M. le Maire rappelle la décision de fermer définitivement le camping municipal à compter du 1^{er} avril 2021. Il rappelle le projet de réhabilitation de ce terrain en espace de promenade et de jeux.

Il expose qu'il est prévu dans un premier temps sur les conseils de la CAUE de valoriser l'accès à ce terrain en procédant à l'abattage des peupliers, qui ayant été fortement taillés, sont fragilisés et devenus dangereux. Après suppression des souches il est conseillé de planter une haie libre d'essences locales afin d'enrichir la biodiversité, couper du vent.

M. le Maire rapporte que l'estimation des travaux s'élève à 11 025 € HT et que ce dossier peut être financé par le Fonds d'Intervention sur les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIETT) dont le taux de subvention demandé serait de 80 % dans la limite de 50 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

- D'approuver ce projet de réhabilitation du terrain de camping en espace de promenade et de jeux
- De solliciter le Conseil Départemental du Pas de Calais au titre du Fonds d'Intervention sur les enjeux Ecologiques Territoriaux
- De s'engager à entretenir, à garantir le bon état et à assurer le suivi de la réalisation
- D'autoriser le Maire à signer tout document pouvant intervenir dans le cadre de la demande de subvention au titre du FIETT.

4035 Subventions 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** les subventions 2021 aux associations qui ont présenté leur bilan comptable ou le compte d'emploi de la subvention versée précédemment, pour un montant total de 23 230 euros inscrits au BP 2021

Associations	2021
O.C.C.E. Coop scolaire	750
Club Cyclo Tortequesne	200
Parents d'élèves CES Biache	50
Comité des fêtesTortequesne	1 400
Bibliothèque mille et une pages	1 000
Football Club Tortequesne	2 500
A.E.A.E	1 200
J.P.A. ARRAS 3	50
Tortequesne Souvenir et mémoire	250
L'ACLHAME	620
Société de chasse	500
La Ronde des Arts	400
AFR	110
Club Jujitsu Tortequesne	400
Association Multiloisirs de Gouy	11 700
Epices Riz Solidaire	400
A.P.E.I (opération brioches)	300
Les Steppeuses de Tortequesne	150
Secours populaire Corbehem	250
Divers	1 000
Total	23 230

Recrutement Adjoint technique

M. le Maire rend compte au Conseil des entretiens qu'il a eus avec les candidats qui se sont positionnés sur l'offre d'emploi d'adjoint technique et fait part que M. MILVILLE Rémi remplissait toutes les conditions pour accéder au poste.

Projet Lotissement Rue de Sailly

M. Zawadzki présente le projet d'aménagement de M. Gillard pour la zone AU rue de Sailly. Le Conseil approuve et attend la suite donnée à ce projet.

4036 Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 – 1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;
- Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le service d'entretien des bâtiments communaux.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **DECIDE** la création à compter du 1^{er} Avril 2021 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 1^{er} Avril 2021 au 31 mars 2022 inclus.

L'agent assurera des fonctions d'Agent d'entretien à temps non complet pour une durée de service de 25 h/hebdomadaire. Il devra avoir de l'expérience professionnelle dans le domaine du nettoyage.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 – indice majoré 330 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

4037 Renouvellement Organisation des rythmes scolaires – Rentrée 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'arrêté du Directeur Académique des services de l'Education Nationale du 31 octobre 2017 relatif à l'organisation de la semaine du temps scolaire dans les écoles de Tortequesne avec une semaine de 4 jours. Il précise que l'arrêté était applicable 3 ans et qu'il est demandé à la municipalité de renouveler ou actualiser son choix.

Vu la délibération 1986/2017 validant le passage à la semaine de quatre jours, et afin de préserver la stabilité des horaires scolaires dans l'intérêt des enfants, la commune souhaite maintenir ce rythme scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** que le Conseil d'école sera interrogé sur ce sujet et qu'en cas d'avis favorable la semaine de 4 jours sera maintenue pour une période de 3 ans.
- **CHARGE** M. le Maire d'effectuer les démarches en ce sens.

Travaux

M. LEMAIRE Bruno présente les travaux en cours ainsi que les projets

Charte d'entretien des Espaces publics avec l'Agence de l'eau

M. JOSSON Frédéric présente la charte d'entretien des Espaces publics et propose au Conseil d'autoriser le Maire à la signer.

Le Conseil souhaite avant de prendre sa décision rencontrer un représentant pour avoir plus d'informations à ce sujet.